

MODIFICATION DES MODALITÉS DE RÉSERVATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE



NOUVEAU !

Malgré un contexte d'inflation, la Ville d'Arras fait le choix de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire. Pour autant, afin de limiter le gaspillage alimentaire et le coût pour la Ville, les modalités de réservation des repas de cantine sont modifiées à compter du 4 septembre.

Réservation **2 jours ouvrés (hors samedis, dimanches et jours fériés) avant le jour consommé** via votre portail Arras Famille en ligne ou au 03 21 50 69 78.

Par exemple :

Pour le jeudi midi, j'ai jusqu'au lundi minuit pour réserver.

Pour le lundi midi, j'ai jusqu'au mercredi précédent à minuit pour réserver.

Tarification selon Quotient Familial

(Tarification progressive, calculée sur la base des revenus ou du quotient familial.)



La Ville d'Arras applique une surfacturation de 50 % par repas consommé ET non réservé.

N'attendez pas et réservez dès à présent les repas pour votre (vos) enfant(s) en vous connectant sur votre espace privé du portail Arras Famille avec vos identifiants personnels.



Je réserve et je mange : je paie le coût de mon repas



Je réserve mais je ne mange pas : je paie le coût de mon repas



Je réserve, je ne mange pas mais je justifie mon absence : je ne paie pas



Je ne réserve pas ET je mange : je paie le coût de mon repas + la surfacturation de 50 %